

de 800 à 900 kronenthalers. D'une correspondance datée de Pragues (1817), il résulte que l'ancien officier autrichien, qui portait maintenant la particule, touchait encore à cette époque des rentes en provenance du Luxembourg. (68)

Nicolas Wellenstein est mort avant 1813, puisque c'est sa veuve qui figure sur la liste des notables destinés à contribuer aux dépenses de la formation du régiment des gardes d'honneur de l'Empereur. (2^{me} classe: 800 fr.) (69)

Madame Wellenstein, née Anne-Marie de Materne*), originaire de St-Vith, s'était mariée le 20. 11. 1780. Elle décéda le 30. 11. 1849 à l'âge de 90 ans. Ses restes reposent au caveau des Wellenstein à Ehnen.

Elle avait cinq enfants; Jean-Baptiste, qui suit; Nicolas qui suit; Théodore-Ignace, né en 1790 et qui semble être mort jeune; Zacharie, qui suit; Jean-Mathias, qui suit.

VII 1) - JEAN-BAPTISTE

né le 10. 8. 1780, épousa en 1813 Suzanne Buschmann, fille des époux Caspar Buschmann-Richard.

Il fut parmi les 73 notables luxembourgeois choisis en 1815 pour se prononcer sur la Loi fondamentale. Rappelons qu'il y eut parmi eux unanimité pour accepter la Loi, alors que des 1323 votants belges, 796 s'étaient prononcés pour le rejet. (70)

Wellenstein, qui était allé habiter Trèves, — ou il mourut le 29.5.1846 — était, de par sa femme, le beau-frère de l'industriel J. Fr. Boch (1782-1858) et du ministre et président de la Cour de Cassation de Belgique, le baron Constantin de Gerlache (1785-1871).

Son fils GUSTAVE (1816-1879) qui vivait comme rentier à Trèves, y décéda sans laisser d'enfants. Il était veuf de E. Streitz. (71)

VII 2) - NICOLAS

frère du précédent, naquit à Ehnen le 5. 3. 1783, et non le 23. 3. 1795, comme l'indiquent A. Neyen et, après, lui N. Ries, Al. Koenig etc. (72)

C'était un homme cultivé, ayant acquis dans les domaines viticole et agricole une compétence que tout le monde s'accordait à lui reconnaître. De là sa nomination dans la commission provinciale d'agriculture créée par arrêté r.g.-d. du 28. 6. 1818, avec «mission d'éclairer les pouvoirs publics sur les mesures propres à favoriser l'agriculture.» (73)

C'est à son initiative — alliée à celle de son frère Jean-Mathias — que fut installé au domaine de Dreibern un des premiers pressoirs mécaniques

*) Nous supposons qu'elle fut la fille de Jean - Paul de Materne, mayeur de St Vith et, depuis le 29. 10. 1762, notaire.